

FAUT-IL SORTIR DE LA MAISON ?

La maison individuelle incarne encore aujourd'hui le rêve d'une vie tranquille, à la campagne, au coin du feu, en famille, entouré, protégé, assisté par les développements domestiques du confort moderne qui étendent chaque jour un peu plus leur emprise sur les gestes domestiques, qui régulent la température des pièces comme le volume sonore de la musique ou le contraste des images de la télé-réalité.

Nous sommes passés en quelques décennies d'un modèle individuel hygiéniste et libérateur à un modèle individuel replié asservi. Les courants faibles n'en sont nullement la cause, ils rendent simplement supportable la désagrégation d'une ligne d'horizon claire si elle était discutable, d'une structure familiale endogène si elle était névrotique et d'une consommation territoriale insouciante si elle était planifiée.

Les grands ensembles de la reconstruction ont suivi une évolution parallèle. Des lendemains qui chantent sous la lumière pour tous à la précarité installée sous les barres dégradées pour chacun. La nappé blanche des CIAM s'est ternie dans les crises, l'avenir d'un âge d'or s'est dissous dans les difficultés d'un présent désenchanté. L'architecture et les architectes ne créent pas les modèles sociaux, ils ne modifient pas les structures économiques, ils ne classent pas les plans de développement autrefois quinquennaux, aujourd'hui... européens ?

La question de l'habitat est irrédicible au seul concept de l'habiter, elle est constitutive de la fabrique de la ville et de l'organisation – l'aménagement – du territoire. L'architecture et les architectes participent au mouvement sans le créer ni l'impulser. Les urbanistes croient être quelque peu maîtres des situations urbaines ou territoriales... Les lignes de composition qui marquent aujourd'hui l'organisation des territoires, tracent les contours des aires de développement, assemblent, rallient, ou déconstruisent les liens, les véritables fils des courants forts sont toujours les infrastructures de transport.

Alors pourquoi chercher encore à s'emparer de la question de la maison individuelle dont tous les signaux annoncent la disparition à terme ?

Pourquoi revendiquer toujours l'abaissement du seuil, voire sa suppression ?

Pourquoi, alors que la construction de l'urbanité, celle de la ville, la densité maîtrisée comme une vertu de vert vêtue réclamant un changement de paradigme pour l'habiter ?

COMMANDE PRIVÉE / COMMANDE PUBLIQUE

Cette partition, cette opposition privée/publique a-t-elle encore un sens ?

Cette approche n'est-elle pas quelque peu « old school » ? Alors qu'une part importante des édifices publics est réalisée en PPP, BAE, DSP, concession... notamment pour des hôpitaux, prisons, gendarmerie, locaux d'enseignement universitaire, même des collèges (voir le département de l'actuel président du parlement... !), parking, station d'épuration, usine d'incinération, etc...

Alors que le mode de dévolution conception-réalisation tend à se généraliser, vivant progressivement la loi MOP de son contenu ; Alors qu'une bonne part des logements sociaux sont réalisés par des promoteurs qui se cèdent aux bailleurs sociaux à travers des VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Acchèvement)..., pour environ 50 % actuellement...

N'y aurait-il pas une forme de passivité renvoyant à la commande noble (la commande publique) et à la commande courante, banalisée, peu valorisante,, la commande privée ?

Mais comment ne pas voir que le privé, l'industrie du luxe, par exemple, peut constituer aujourd'hui un commanditaire prestigieux, show-room de PRADA, etc., notamment pour les star-architectes ? La séparation privée/publique s'est fortement estompée ces trente dernières années... le public tend à se dissoudre dans le privé, a contrario le privé peut rechercher une mise en scène empruntée au public... l dans une façon de prédation du bien public... !

La confusion règne, celle-ci apparaît même comme un moyen de pénétration de la sphère publique par les acteurs capitalistiques, tandis que l'Etat se pense toujours en situation de pouvoir toujours plus contrôler le secteur privé...

Cela renvoie à la dépense publique, son contrôle, son recyclage en activité hautement rémunératrice, dans un pays centralisé comme la France. Pour nous, architectes, il est à craindre que cette manière d'aborder la commande en privée ou publique ne soit plus pleinement pertinente...

MuCEM - Architectes : Rudy Ricciotti - Roland Carta © Lisa Ricciotti

La maison individuelle est bien le lieu de tous les dangers, celui où le particulier investit non seulement les économies pour parfois une vie et demie mois aussi et surtout la symbolisation de son « bonheur » familial. Une coquille protectrice contre les fluctuations incontrôlables de la vie du dehors. Est-il utile que les architectes s'occupent de ce champ là dont jusqu'à notre mutuelle d'Assurance d'assurance nous assure qu'elle produit un tiers des sinistres en chiffre d'affaires pour moins de 20 % des recettes ? Les constructeurs ont déjà compris qu'une professionnalisme accrue était aujourd'hui devenue incontournable dans ce secteur, quelle que soit l'indignité du concept. Les architectes rappellent sans cesse les principes de la loi de 77 sur l'intérêt public de la conception architecturale. Ils ont raison.

Le réinvestissement du champ de la maison individuelle – en attendant sa disparition remise à demain – passe par une organisation sans faille du processus de production qui seule peut rendre crédible au plan économique et financier le recours obligatoire de ce premier mètre carré que nous appelons de nos vœux.

Penser la petite maison d'aujourd'hui comme un élément de composition du paysage périurbain, autrement que comme un volume constructible sur un terrain miné par le dessin du lotissement, sans autre projet que le découpage parcellaire du foncier commercialisable, sans autre réflexion vraie que la desserte des angles morts coulés en bras d'honneur aux familles endettées, ... est possible. Occuper l'espace de la maison individuelle dès le premier mètre carré, avec savoir-faire, culture et économie, c'est peut-être s'organiser pour assurer un service public salutaire aux jeunes architectes... Si la profession veut revendiquer le rôle dont la loi de 77 l'a investie sans partage lui reprenant aussitôt 170 m², elle doit occuper l'espace tout entier de la construction, avec le professionnalisme et l'organisation qu'appelle la maison, pour la sortir enfin du désastre territorial qu'elle a tissé.

Jean-Paul Cassulo
Président du Conseil Régional des architectes Provence Alpes Côte d'Azur

LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE... PAS SI ADAPTÉS QUE CELA À LA PRODUCTION ARCHITECTURALE !

Le marché à procédure adaptée (MAPA) est aujourd'hui la procédure de passation des marchés publics la plus utilisée pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, il représente plus de 75 % de la commande et concerne les opérations dont le montant d'honoraires est compris entre 150 000 € HT et 200 000 € HT. C'est un marché dont les modalités sont librement fixées par le maître d'ouvrage, en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérations économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Le CMP est le même pour l'achat de laitue ou pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. **Toute notion de relation partenariale entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre avec un objectif commun voire une obligation de résultat mutuelle : la réalisation du projet, est inexistante.**

Pour maintenir la souplesse inhérente à cette procédure qu'elle soit ou non accompagnée d'une phase de négociation, il n'a pas été jugé utile d'y inclure des orientations plus précises. Il revient donc à chaque maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la libre détermination des modalités de la mise en concurrence en procédure adaptée, de s'assurer que les principes fondamentaux de la commande publique soient respectés à savoir :

- Assurer aux candidats l'égalité de traitement
 - La transparence de la procédure (corollaire du point précédent)
- Ces seules exigences, essentielles restent insuffisantes et conduisent bien souvent à ce que les CCPAP¹ et AE² aient plus de contenu que le programme...

Indépendamment des seuils européens, le CMP à l'article 74-I précise que dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre, toute remise de prestations donne lieu au versement d'une prime attribuée à chaque équipe candidate au prix estimé des études à effectuer avec un abattement maximum de 20 %, prime indiquée dans le règlement de consultation. En dépit de cela, et pour beaucoup d'entre nous, seul le concours donne droit à prime. Dès lors, des confrères assistant aux jurys constatant que des prestations sont remises par les équipes de maîtrise d'œuvre sans qu'aucune prime ne soit allouée et ce, dans un souci de « bien faire », pour montrer, démontrer et lancer le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage. In fine cette posture dévalorise notre travail puisque nous le savons tous, toute « chose » qui n'a pas de prix, n'a pas de valeur... et à défaut, l'Amour de nos maîtres d'œuvre ne nous aide pas à payer nos factures !

Aussi, les démarches pédagogiques et juridiques que nos instances ordinales, syndicales voire

interprofessionnelles mettent en place auprès des maîtres d'ouvrage pour veiller et faire respecter ces clauses en explicitant pourquoi telle forme de procédure plutôt qu'une autre, ne doivent plus être compromises voire réduites à néant par nos comportements individuels. La situation économique et la complexité grandissante de notre profession ne nous permettent plus de galvauder les objectifs communs à la maîtrise d'œuvre. A défaut de prime et de temps, le recours à la procédure restreinte est, de fait, à privilégier car elle permet à la Maitrise d'ouvrage de procéder à une sélection des candidats par une mise en concurrence fondée sur l'analyse des compétences, des références et des moyens des équipes de maîtrise d'œuvre candidates, pour sélectionner l'équipe avec qui elle engagera ensuite un dialogue, une négociation en vue du choix de l'attributaire du marché. Elle doit veiller à ne pas exiger des équipes candidates des références d'ouvrages « identiques », ce qui au-delà de nous spécialiser dans tel ou tel domaine aurait pour effet de ne pas reconnaître que chaque projet reste un prototype, et donc de ne pas permettre d'appréhender la complexité et les spécificités de chacun d'entre eux. L'absence de référence relative à l'exécution de marchés de même nature ne peut donc justifier l'élimination de l'équipe candidate, et ne dispense pas la maîtrise d'ouvrage d'examiner ses capacités professionnelles...

Maîtres d'ouvrage et Architectes, travaillons ensemble pour nous adapter aux besoins des utilisateurs avant de nous adapter aux procédures !

Pascal Birotheau
Conseiller

Code des marchés publics	Cahiers des Clauses Administratives Particulières	Actes d'Engagement
1	2	3

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE : UNE OCCUPATION FRIVOLE POUR LES ARCHITECTES ?

Le concours d'architecture a pour objet de désigner les futurs attributaires des marchés de maîtrise d'œuvre, selon les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement et de transparence. Mais il convient de rappeler qu'avant d'être une mise en compétition de maîtres d'œuvre, la procédure des concours devait incarner les valeurs que la société jugeait bon de défendre dans l'intérêt supérieur de la collectivité, et cela au travers de la représentation des édifices construits et de leur valeur d'usage. C'était l'esprit de la loi mise en place, il y a plus de 30 ans, que d'instaurer une procédure de choix s'appuyant sur une confrontation démocratique, vivante et fructueuse, et ayant notamment pour conséquence de transcender le formalisme indispensable en pareil cas. Or, dans leur définition, les marchés de maîtrise d'œuvre résultant des concours ne sont que des marchés de service et plus précisément des marchés de prestations intellectuelles... Nous sommes donc, à la lecture de la seule définition, déjà déconnectés de cette démarche qui avait été initiée alors.

En outre, lorsque l'on se penche sur la demande de plus en plus complexifiante des avis d'appel à candidature, ainsi que sur le déroulement de plus en plus décomplexé de ces procédures, on constate déjà depuis longtemps que tous ces principes ont été balayés, et qu'une perte de sens s'est opérée... En effet, nous nous sommes assez rapidement éloignés d'un débat démocratique et humaniste sur l'édification publique, au profit d'une procédure d'abattage dans laquelle le maître d'ouvrage public ne veut plus incarner un rôle d'éducateur, mais plutôt celui d'un acheteur public entravé par une procédure technocratique et juridique, dans une relation client/fournisseur... Une telle évolution a rendu les conditions d'accès à la commande publique de plus en plus difficiles pour les petites et moyennes agences, alors qu'à l'origine ce sont ces mêmes concours qui avaient permis l'éclosion d'équipes méritantes et exigeantes, en favorisant du même coup une régulation de cette commande. Nous étions à l'époque dans un cercle vertueux, que la complexité raisonnable des projets autorisait, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui...

L'autre évolution de cette dérive procédurale est le glissement progressif de la commande publique au profit de l'investissement privé, depuis aujourd'hui par une situation de surendettement étatique durable. Les procédures sont donc en train d'évoluer en faveur des Partenariats Publics Privés, Concessions, Délégations de Service Public et autres avatars, dont on connaît, hélas, les conséquences trop souvent funestes pour la collectivité. Réservées encore récemment à quelques programmes spécifiques, elles s'élargissent aujourd'hui aux écoles, collèges et universités...

AGENDA DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES P.A.C.A.

AGENDA DE JANVIER À AVRIL 2013
Jeudi 10 et vendredi 11 janvier Participation à la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels relative à la HMONP – ENSA Marseille - Marseille Conciliation
Vendredi 11 janvier Participation au groupe de travail sur la formation continue - Conseil National, Paris
Mercredi 16 janvier Réunion de Bureau
Vendredi 18 janvier Séance du Conseil Ordre des Architectes, Marseille
Jeudi 24 janvier Rassemblement des Présidents des Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes et des Directeurs des Ecoles d'Architecture - Cité de l'Architecture - Paris
Vendredi 25 janvier Conciliation
Mercredi 6 février Participation au groupe de travail Commande publique / Juste rémunération Conseil National, Paris
Jeudi 7 février Formation du SESAME - Module 2 de la Formation dévolution de la commande publique consacré aux Concours d'architecture - Ordre des Architectes, Marseille
Vendredi 8 février Conciliation
Jeudi 14 février Participation à la conférence Territoriale organisée par l'Union des Maires des Bouches du Rhône - Marseille
Vendredi 15 février Réunion des commissions Internes CROA PACA Ordre des Architectes, Marseille
Mardi 26 février Participation au comité de pilotage juridique - Conseil National, Paris Réunion de Bureau
Mardi 26 février Réunion sur le retour d'expérience des jurés HMONP avec l'ENSA Marseille Ordre des Architectes, Marseille
Vendredi 11 mars Rencontre OGSIP en région PACA Ordre des Architectes, Marseille
Mercredi 13 mars Conciliation
Vendredi 15 mars Formation du SESAME « Architectes Experts » – Ordre des Architectes, Marseille Réunion de Bureau Séance du Conseil Prestations de serment Conférence de Jean Patrice Calori, Agence CAB Architectes, Esquère d'Argent Ordre des Architectes, Marseille
Mercredi 20 mars Participation à la commission communication - Conseil National, Paris
Vendredi 22 mars Pernance MAF - Ordre des Architectes, Marseille
Jeudi 28 et vendredi 29 mars Conférence des Régions - Conseil National, Paris Participation à une journée d'étude et d'information MAF - Paris
Vendredi 5 avril Conférence sur l'Architecture, le logement et le développement durable - Var
Jeudi 11 avril Intervention dans le cadre du colloque « Droit et architecture. Reconsidérer les frontières disciplinaires, leurs interactions et leurs mutations » Université d'Azx-Marseille
Vendredi 12 avril Réunion des commissions Internes CROA PACA Ordre des Architectes, Marseille
Mercredi 17 avril Participation au groupe de travail consacré à l'évolution du tableau Conseil National, Paris
Jeudi 18 avril Commissions de réflexion Grand Sud Ordre des Architectes, Marseille
Vendredi 19 avril Inter région Grand Sud Ordre des Architectes, Marseille

COMPOSITION DU CONSEIL		
Président Jean-Paul Cassulo Architecte DPLG à Avignon (84)	Secrétaire général Gérard Thorol Architecte DPLG à Aix-en Provence (13)	Trésorier Christian Hubert Architecte DPLG à Toulon (83)
Vice-Président Michel Benaim Architecte DPLG à Nice (06)	Secrétaire général adjoint Frédéric Pasqualini Architecte DPLG à Saint Raphaël (83)	Trésorier Adjoint François Tournour Architecte DPLG à Marseille (13)
Vice-Présidente Christiane Mars Architecte DPLG à Manosque (04)	Conseiller en charge de la formation continue Jean-Luc Coulomb Architecte DPLG à Toulon (83)	Conseiller en charge de la doctrine et de la déontologie Jean-Michel Bafesti Architecte DPLG à Marseille (13)

CONSEILLERS		
François Averous Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)	Sophie Durazac Conseillère Architecte DPLG à Marseille (13)	Marie Parante Conseillère Architecte DPLG à la Cadière d'Azur (83)
Didier Babel Conseiller Architecte ENSAIS à Nice (06)	Jean-Michel Fradkin Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)	Bénédictine Riffard Conseillère Architecte DPLG à Jonquerettes (84)
Xavier Babikian Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)	Bernard Heams Conseiller Architecte DPLG à Nice (06)	Jean-Luc Rolland Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)
Pascale Birotheau Conseillère Architecte DPLG aux Pennes-Mirabeau (13)	Jean Maria Conseiller Architecte DESA à Nice (06)	Gérard Vollenweider Conseiller Architecte DPLG à Cannes (06)
Jean-Luc Corriol Conseiller Architecte DPLG à Marseille (13)	Philippe Navoni Conseiller Architecte DPLG à Nice (06)	Paul Wagner Conseiller Architecte DPLG à Gap (05)

LES SERVICES DE L'ORDRE		
Directrice juridique Françoise Laddo 04 96 12 24 02 francoise.laddo@croapaca.fr	Chargée du tableau Anne-Marie Felder 04 96 12 24 04 annemarie.felder@croapaca.fr	Chargée de Communication et de Gestion Emmanuelle Fauvet 04 96 12 24 06 emmanuelle.fauvet@croapaca.fr
Assistante juridique Isabelle Bonnevalle 04 96 12 24 03 isabelle.bonnevalle@croapaca.fr Permanence juridique les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h	Assistance et conseils assurance Micheline Sanchez 04 96 12 24 01 micheline.sanchez@croapaca.fr	Assistante administrative et communication Laura Lefevre 04 96 12 24 07 laura.lefevre@croapaca.fr

CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
12, boulevard Théodore-Thurner - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 12 24 00 - Fax : 04 91 42 71 78
ordredesarchitectes@croapaca.fr
www.architectes-paca.org

TRISTES NOUVELLES

Le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a appris avec beaucoup d'émotion les décès de

Fernand Boukoba
Ses œuvres, expressions de son grand talent, sont emblématiques du patrimoine de notre région et de l'Architecture contemporaine. Elles font et continueront à faire référence pour l'ensemble de notre profession.

Jean Plabanc
Architecte, inscrit à l'Ordre PACA, il a réalisé des bâtiments publics, des locaux commerciaux, des locaux d'activité en Grèce et à l'étranger et de nombreux programmes résidentiels dans les Cyclades

ARCHITECTURES EN LIGNE

Première plateforme vidéo régionale de diffusion de la culture architecturale, révélateur des synergies opérées en région PACA, Architectures en ligne a pour objectif de :

- promouvoir la culture architecturale en la rendant visible et accessible en un clic ;
- capitaliser sur les nouvelles technologies pour toucher un public large ;
- démultiplier l'action de sensibilisation et de pédagogie autour de l'architecture ;
- faire vivre et promouvoir les événements régionaux ;
- devenir à terme, une base de données régionale de référence en termes de contenus disponibles.

Ce site permet de voir ou de revoir, dans un format court ou dans leur intégralité le meilleur des conférences sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage qui se sont tenues dans la région.

Dernière mise en ligne : Conférence de Rudy Ricciotti et Stefano Boeri, le MuCEM et La Villa Méditerranée.
http://architectes-paca.org/culture-architecturale/architectures-en-ligne.html ou www.architecturesenligne.org

Structures fondatrices :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
- Maison de l'architecture et de la ville PACA
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Bouches-du-Rhône
- Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice
- Image de ville

PROCHAINES DATES DE LA MAV

Maison de l'Architecture et de la Villa PACA
12, bd Théodore Thurner 13006 Marseille
Tél. : 04 96 12 24 10
mav-paca@wanadoo.fr
www.ma-lereseau.org/paca/

EXPOSITION CONCOURS 'BAS CARBONE' mardi 05 février 2013 vendredi 8 février 2013
L'exposition présente les lauréats du Concours « Bas Carbone 2012 ». Lancé en janvier 2011 par l'Association régionale Hlm PACA & Corse et d'EDF Collectivités Méditerranée dans le cadre du programme « Energie Efficace en Provence-Alpes-Côte d'Azur », le concours « Bas Carbone » encourage le développement de la qualité d'usage comme la performance énergétique et l'innovation.
Entrée libre

EXPOSITION ALBUMS DES JEUNES ARCHITECTES ET DES PAYSAGISTES 2012 jeudi 14 février 2013 samedi 09 mars 2013
Tous les deux ans depuis 1980, le ministère de la Culture et de la Communication organise un jury qui distingue de jeunes architectes et de jeunes paysagistes de moins de 35 ans, afin de soutenir la jeune création architecturale et, depuis 2006, paysagère. Les lauréats sont au nombre de 17 cette année, soit 14 équipes d'architectes et 3 de paysagistes.
Entrée libre
Visite commentée pour les groupes gratuite sur rdv

Conférence de PAN Architecture et Atelier Calas - Agences d'architecture marseillaises lauréates des AJAP 2012 - le jeudi 7 mars 2013 à 19h à la MAV PACA

Exposition Concours « Bas Carbone 2012 »



Villa Méditerranée - Architectes : Boeri Studio - Ivan Di Pol - Jean Pierre Manfraci © Lisa Ricciotti

14.12.12 - Réunion annuelle des Architectes PACA - Lancement d'Architectures en ligne. Conférence de Rudy Ricciotti et Stefano Boeri



EXTENSION D'UNE MAISON A AUBAGNE

Année : 2012
Extension : 51 m² + 12 m² loggia
Restructuration : 35 m²
Maître d'Ouvrage : M & Mme Oriat
Architectes : MJ architectes - Marielle Camoin & Jonathan Inzerillo
Bureau d'étude structure : IGC Avignon
Coût : 105 000 € H.T.

